



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Examens d'aptitude à la conduite

Question écrite n° 37570

### Texte de la question

Mme Paula Forteza interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'introduction d'examens d'aptitude à la conduite. Cette question est posée au nom de la citoyenne Laure Chemin, dans le cadre de l'initiative des « questions citoyennes » au Gouvernement. Certains pays, notamment européens, obligent les conducteurs à se soumettre à un examen médical périodique, parfois à partir d'un certain âge. En Belgique, par exemple, le permis de conduire se renouvelle tous les dix ans, certificat médical à l'appui. En Italie, un examen médical est obligatoire à partir de cinquante ans. Afin de limiter le nombre de morts sur les routes, elle aimerait savoir si le Gouvernement envisage d'imposer des examens d'aptitude à la conduite, de manière régulière ou à partir d'un certain âge.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Paula Forteza](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37570

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 mars 2021](#), page 2501

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)